

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVRER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

Nº M21- 061872

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1657

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHRAIBI ABDELMALEK

Date de naissance : 16/13

Adresse : 15, Rue caïd Ahmed case

Tél. : 0661253157

Total des frais engagés : 2848,30 Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 22/02/2022

Nom et prénom du malade : Chraibi Abdelmalek Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Signature de l'adhérent(e) : ay

Le : 26/04/22

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/02/2022	Cs	3000 DHS		

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	22/02/2022	798,30
	24/03/2022	1100,00 DHS

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

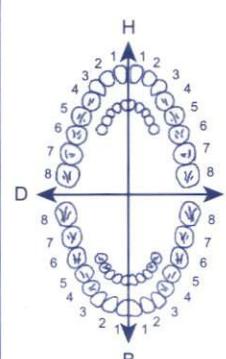
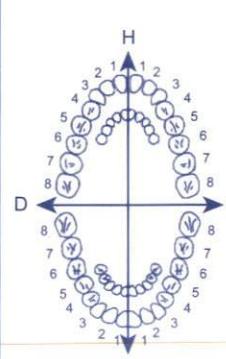
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	21/03/2022					650,00
						0 DHS

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B 00000000 00000000	
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				DATE DU DEVIS
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				DATE DE L'EXECUTION



# CENTRE D'OPHTALMOLOGIE DE CASABLANCA

Docteur Nezha MIYARA      Docteur Abderrahmane RAISS  
Lauréats de l'Université Libre de Bruxelles

## Dr. Abderrahmane RAISS

*Chirurgie de la Cataracte  
par Phacoémulsification*  
*Chirurgie de la Myopie, Astigmatisme*  
*Hypermétropie, Presbytie (Laser - Implant)*

## الدكتور الرأيس عبد الرحمن

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون  
جراحة المياه البيضاء (الجلالة)  
علاج قصر البصر بالليزر أو العدسة

22 février 2022

Mr. CHRAIBI Abdelmalek

✓  
107,60 107,60  
322,80 322,80

XALACOM COLLYRE (Latanoprost-Timolol) fl



1 GOUTTE 1 fois/jour, le soir, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

✓  
TRUSOPT



1 GOUTTE LE MATIN ET SOIR, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

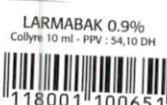
✓  
LARMABAK 0,9%, 10ML



1 GOUTTE 3 A 4 FOIS PAR JOUR, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

✓  
162,30

✓  
798,30



LARMABAK 0.9%  
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH

6 118001 100651

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,  
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

6 118001 100651

LARMABAK 0.9%  
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH

6 118001 100651

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,  
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

6 118001 100651



# CENTRE D'OPHTALMOLOGIE DE CASABLANCA

Docteur Nezha MIYARA      Docteur Abderrahmane RAISS  
Lauréats de l'Université Libre de Bruxelles

## Dr. Abderrahmane RAISS

Chirurgie de la Cataracte  
par Pharcoémulsification  
Chirurgie de la Myopie, Astigmatisme  
Hypermétropie, Presbytie (Laser - Implant)

22 février 2022

## الدكتور الرئيس عبد الرحمن

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون  
جراحة المياه البيضاء (الجلالة)  
علاج قصر البصر بالليزر أو العدسة

Mr. CHRAIBI Abdelmalek

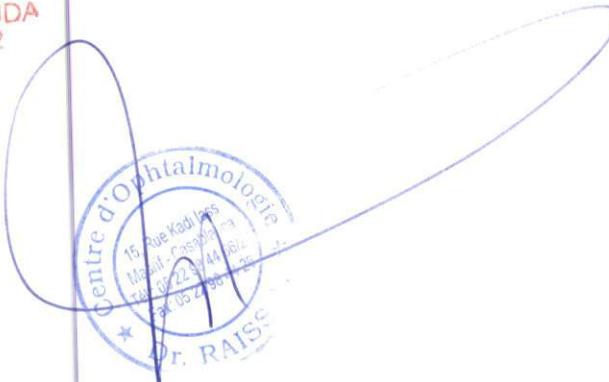
Monture + verres correcteurs progressifs  
Organiques Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = - 0.75 (- 1.75 à 105°)

OG = - 0.50 (- 1.75 à 90°)

VP : ODG = Add : + 2.75

OPTIQUE  
MOUMNI Mounaim  
Opticien - Optométriste  
16, Bd. Zerkouni - OUJDA  
Tel : 05 36 68 66 12





# نظارات إسلام

## Lunette Islam

Facture N° 003467

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA

Casablanca

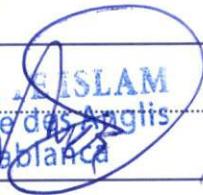
RC Casa : 264242 - Patente : 30011275

ICE : 001910675000047

IF : 30011276 - INP : 33610708

CASABLANCA, le 21.03.2022

Mr CHAÁBI ABDELMALEK Doit

Nature des Verres	Vision de loin	Vision de Près	Doubles Foyers	Varilux
.....	OD .....	OD .....	OD .....	OD .....
.....	OG .....	OG .....	OG .....	OG .....
Monture	Métal ✓	Plastique		
V.L : - OD .....				
- OG .....				
V.P : - OD .....				
- OG .....				
ADD / .....				
TOTAL .....	 LUNETTE ISLAM 148, Rue des Anglais Casablanca			

Arrêtée la présente facture à la somme de Six cent cinquante

DHS \_\_\_\_\_

ICE 001830033000036

MOUMNI Mounaïm

OPTICIEN

OPTOMETRISTE

Diplômé de l'IORT à BRUXELLES

16, Boulevard Zerkouni

Tél. : 05 36 68 86 12 - OUJDA

Autorisation Ministérielle

N° 2238 du 24 Février 1987

Patente n° : 10100013 - R.C. : 22272

CNSS n° affiliation : 1304485 12.96

I.F. : 10100120 - INPE : 085002707

ICE : 001830033000036

**OPTIQUE**



**FACTURE / 20**

N° 000523

B

Oujda, le 24/03/9022

M. R chraibi Abdelmalek Doit

Nomenclature	DESIGNATION	P. U.	MONTANT
2	Vues progressif bluetec	5500,00	1100,00
<b>TOTAL</b>			1100,00

Arrêté à la somme de .....  
Rifle cent dtg



**OPTIQUE**  
MOUMNI Mounaïm  
Opticien - Optométriste  
16, Bd. Zerkouni - OUJDA  
Tél. : 05 36 68 86 12  
Timbre fiscaux  
Signature